

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2025

**DELIBERATION N°CD2025-
12/1/8
DOSSIER N°7261**

PERSONNEL DEPARTEMENTAL - CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION DE PERSONNEL

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Lucette CHENIER
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction des Ressources Humaines*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

OBJET : PERSONNEL DEPARTEMENTAL - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

◆◆◆◆◆◆◆

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,

VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les articles L512-7 à L512-9 et L512-12 à L512-15 du code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

VU le rapport CD2025-12/1/8 de Madame la Présidente du Conseil départemental,

VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,

DÉCIDE,

- d'approuver les termes de la convention entre le Conseil départemental de la Creuse et le Syndicat mixte du Conservatoire départemental Émile Goué dans le cadre de la mise à disposition d'un agent départemental à temps complet sur les missions de directeur du Conservatoire à compter du 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 3 ans ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention jointe à la présente délibération et tout document concernant sa mise en œuvre.

Ne prennent pas part au vote :

Mme Catherine DEFEMME, M. Laurent DAULNY, Mme Hélène PILAT, Mme Marie-Christine BUNLON, M. Bertrand LABAR (ayant donné pouvoir à Mme Delphine CHARTRAIN), M. Thierry BOURGUIGNON, Mme Lucette CHENIER, Mme Marie-France GALBRUN, Elus Membres du Syndicat mixte du Conservatoire départemental Emile GOUÉ

Se sont abstenus :

M. Philippe BAYOL (ayant donné pouvoir à Mme Lucette CHENIER), M. Eric BODEAU, M. Patrice FILLOUX, Mme Mary-Line GEOFFRE, Mme Marinette JOUANNEAUD, M. Jean-Luc LEGER, M. Jean-Jacques LOZACH, Mme Renée NICOUX, Mme Isabelle PENICAUD,

Adopté : 13 pour - 0 contre - 9 abstention(s)

La Présidente du Conseil
départemental de la Creuse
Valérie SIMONET